



le Sénat se prononce aujourd'hui sur l'interdiction des paquets de 19, 24 et 29 cigarettes

Rubrique : actualités - Date : mardi 5 juillet 2005

L'AFP qui annonce que le **Sénat se prononce aujourd'hui sur l'interdiction des paquets de 19, 24 et 29 cigarettes**, précise que l'Assemblée nationale a voté en première lecture cette mesure pour janvier 2006 alors que le projet de texte prévoyait une application quasi immédiate. Indiquant que si les sénateurs suivent l'Assemblée, le paquet de 19 cigarettes, dont la part de marché a doublé ces dernières semaines, disposera de quelques mois de sursis, l'agence souligne qu'ainsi Altadis a décidé de ne plus proposer que des paquets de Gauloise Blondes de 19 cigarettes pour « éviter une multiplication des références chez les débiteurs » alors que pour sa part le fabricant BAT demande « un retrait le plus rapide possible des paquets de 19 cigarettes » qui « engendrent un phénomène de baisse de valeur du marché, néfaste à l'ensemble des parties et contraire à la politique de santé publique ».